Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Joumada I 1446
27 Novembre 2024

N° 138

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2843**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2843**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2846**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2849**
Homologation de résolutions **2850**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2850**
Avis aux créanciers **2851**
Convocations
Sociétés anonymes **2853**
Sociétés à responsabilité limitée **2855**
Actes Administratifs
Avis au public **2855**
Divers
Avis au public **2855**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution de la société nationale locale Al Mustakbal

Nous informons tout le public qu'une société privée a été constituée conformément aux lois et règlements en vigueur à la République Tunisienne sous le nom société privée "Al Mustakbal"

Le nom de société : Société nationale "Al Mustakbal"

Siège social : Délégation de Sejnene

Activité : Produit agricole

Capital : 10000,000 Dinars (Dix mille Dinars).

Fondateurs :

Maalaoui Ridha

Maalaoui Jalel

Maalaoui Salah

Maalaoui Fayçal

Mechergui Ahlem

Maalaoui Walid

Maalaoui Fadhila

Maalaoui Rochdi

Maalaoui Hamza.

2024R02964SODB1

Constitution d'une société privée locale à chrayaa sbeitla

- Le nom de la société à constituer : La société citoyenne locale, haql almustaqbal.

- Type d'entreprise : locale

Montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars dix mille dinars

- L'adresse prévue du siège social : Secteur chrayaa, Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine

- Objet de la société :

Promotion du secteur agricole

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts : 14/11/2024 au tribunal de première instance de Kasserine

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et leur contrepartie en numéraire, et le montant devant être payé immédiatement : 50 actions dont la valeur est de 10 000 dinars

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

Affecter un pourcentage de 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales

Affecter un pourcentage de 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

Les bénéfices ou excédents restants peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

Plus que cela est utilisé pour développer ses activités localement et régionalement

L'établissement bancaire dans lequel seront déposés les fonds issus de la souscription : banque nationale agricole de sbeitla.

La période d'ouverture à la souscription : du 14/11/2024 au 10/12/2024, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai mentionné.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu pour celle-ci : L'assemblée constitutive se tiendra le 12/12/2024 à dix heures du matin avec possibilité d'être retenu une fois le montant de la souscription atteint, au siège de la société à chrayaa, et une invitation lui est faite par la publication d'une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, en plus de cela cette annonce a été suspendue au siège de la délégation de Sbeïtla, Kasserine.

Fondateurs :

Salhi Mouhamed numéro cin 09058312, résident à chrayaa de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, numéro de téléphone 96400439,

Alissaoui Ammara num cin 08578402, résidant à chrayaa, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, téléphone numéro : 98151232

Issaoui Abedarraqib num cin 08210078, résident à chrayaa, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, numéro de téléphone 21792124.

2024R02967SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

Le Conseil d'administration de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du 5 Novembre 2024 a décidé ce qui suit :

- La Nomination de Monsieur Kaisser MEDDEB en qualité de Directeur Général de la société TPR pour la durée de trois ans à compter du 25/11/2024, il lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR» qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

Dépôt : Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 22/11/2024 sous le n°24707917 Quittance n°M090585, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 22/11/2024 sous le n° 2024148046.

2024R02953SANB2

Election des administrateurs

Nomination de deux commissaires aux comptes

Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration

Renouvellement du mandat du directeur général

Laboratoires GALPHARMA

Société anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5-3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer à Sfax le 14 août 2024, quittance n°M060378, enregistrement n°24702806 et déposé au registre national des entreprises le 5 novembre 2024 sous numéro 2024139496, il a été décidé de :

1- Nommer en qualité d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Mr M'hamed Ridha Sellami
- Mr Hassouna Mezghanni
- Mr Abdelfatteh Affes
- Mr Ahmed Triki
- Mr Ridha Ghorbel
- Mr Mohamed Smaoui
- Mr Raouf Sellami

Le mandat des administrateurs fixé pour trois années expirera avec l'assemblée générale ordinaire devront statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2- Nomination du cabinet Zahaf et associés représenté par son représentant Mme Aida Charfi expert-comptable et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie et de la société FMBZ-KPMG Tunisie représentée par son représentant Mr Iskandar Miladi expert-comptable et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaires aux comptes de la société et ce pour une durée de trois années laquelle prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 16 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer à Sfax le 22 août 2024, quittance n°M061954, enregistrement n°2702915 et déposé au registre national des entreprises le 5 novembre 2024 sous numéro 2024139496, il a été décidé de nommer Mr M'hamed Ridha Sellami en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et de nommer Mr Akram Allouch en qualité de directeur général pour une durée de trois années laquelle prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026 en disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et dans les limites de son objet social.

2024X01547SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 20.700.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 63861362

- La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

* réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

* sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 Novembre 2024, dont un exemplaire original a été déposé au registre de commerce tenu auprès du registre national des entreprises Sfax, le 25/11/2024 sous le n°AC081692024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 25/11/2024 sous le n°24507138 quittances n°M007881 et M007882, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de deux millions trois cent mille dinars (2.300.000,000DT) pour le porter de vingt millions et sept cent mille dinars (20.700.000,000 DT) à vingt trois millions de dinars (23.000.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de vingt trois mille (23000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à Amen banque, dans le compte indisponible

n° 07119048134000018785 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2024X01555SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CONSTRUCTIONS ELECTRO MECANIQUES DE TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.375.000,000 DT

B.P N°35 Zone Industrielle 7030 Mateur - Bizerte

Identifiant Unique : 0007091B

En vertu du PV de l'AGE du 28 octobre 2024, enregistré le 31/10/2024 à la Recette des Finances de Mateur - Bizerte, sous le n°24702542, Quittance n°M074171 est décidé ce qui suit :

- Formalités de la convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire

- Cession des parts sociales

- Cooptation d'un nouvel associé

En vertu d'un acte de Cession des Parts Sociales du 18 et 25 septembre 2024, enregistré le 26/9/2024 à la Recette des Finances de Mateur - Bizerte, sous le n°24702151, Quittance n°M067000 comme suit :

1. La Société FERME LAMOUCHI S.A.R.L (IU : 0805375/E) a cédé 13904,25 Parts sociales

2. La Société LUTEX à Responsabilité limitée (IU : 0007106Q) a cédé 13475 Parts sociales

3. Mme. Ines Antoinette HAFSI KAROUI a cédé 60,375 Parts sociales.

4. Mlle Liza Halima Amélie KAROUI a cédé 60,375 Parts.

Une copie a été déposée au Registre National des Entreprises daté le 19/11/2024 sous le n° 2024147132.

2024R02950SRLB2

SOCIETE ACIER MECANIQUE TUNISIE SAR.L

Au capital de 1 230 000, 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Mghira 2

IU : 0894688P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2024 (Enregistré à la recette des finances Fouchana le 30/10/2024 sous le numéro de l'enregistrement 24704761 Quittance n°M0103754 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises ben Arous le 19/11/2024 sous le n°2024147137.

- Il a été Approuvé les états financiers de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et décide aussi d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

2024R02951SRLB2

Liquidation d'une SARL

Sté BEN AHMED EQUIP "SBAE"

Rue de l'école (Ennager) 4021 Kalaà Sghira

MF : 1032412A

En vertu d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5/10/2022, enregistré à la recette des finances de Kalaà Sghira et déposé au RNE de Sousse le 18/9/2024 sous n°2024106023.

L'assemblée générale a pris la décision suivante :

- La liquidation anticipée de la société BEN AHMED EQUIP "SBAE".

- La nomination de Mr Ridha ZAGHOUANE, Expert comptable prés les tribunaux comme liquidateur.

Pour tous les créanciers doivent remettre au liquidateur leurs titres sous plis recommandés avec accusé de réception dans les délais réglementaires à l'adresse suivante :

Mr Ridha ZAGHOUANE

14, Avenue de la République 4000 Sousse Tél : (52) 701 601.

2024S01511SRLB2

SOCIETE EL HABIBI

Vente en gros Alimentation générale

Résumé PV assemblée générale extraordinaire sur la cession des parts sociales

Société EL HABIBI S.A.R.L

Au capital : 65.000 dinars

6 Rue 4267 El Agba 2011 - Tunis

RC : B126621998

MF : 0446806G

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2013, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine, Tunis le 18 juillet 2013 n° de quittance 13702184, n° d'enregistrement M031445, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 le 24 juillet 2013, il a été décidé et approuvé la résolution suivante :

- Cession des parts de M. Khmaies Habibi détenant 1350 parts à M. Ali Habibi.

- Cession des parts de M. Khaled Habibi détenant 2000 parts à M. Ali Habibi.

2024402690SRLB2

Clôture de la liquidation

SOCIETE TUNISIE SOFT

Société à responsabilité limitée

En liquidation

Au capital de 10 000 Dinars

Siège social : 156, Avenue de la Liberté Tunis

MF : 0033085 C/A/M/000

N° CNSS : 200062-48

Suivant procès verbal en date du 4 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche sous le numéro 24704915 quittance numéro M085905 du 8 novembre 2024, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis sous le numéro 2024147890 en date du 22/11/2024, il a été constaté la clôture de la liquidation, approbation des comptes définitifs et quitus donné au liquidateur.

En foi de quoi, nous publions le présent avis en conformité avec la législation en vigueur et dans le respect de l'intérêt de toutes les parties.

2024402896SRLB2

Société DABCHY

Société à responsabilité limitée

Capital Social : 3000 dinars

Matricule fiscal : 1468962/W/M/000

Siège social : 50 Rue Platon - zone nord est les Berges du Lac - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 10 octobre 2024 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis

n°24709997, quittance n°M110762 du 13/11/2024, l'assemblée générale extraordinaire a adopté unanimement ce qui suit :

- La réduction de capital à néant motivée par les pertes et l'augmentation simultanément du capital en numéraire à la somme de trois mille dinars (3000 dinars).

- Actualisation des statuts enregistrés à la recette des finances au Lac n°24710253, quittance n°M113139 du 21/11/2024

Dépôt RNE : Dossier n°2024148043, daté du 22/11/2024 au guichet central.

2024402905SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Avis relatif à la prolongation des délais de souscription et la tenue de l'assemblée

Dénomination : Société Citoyenne locale Kanaan activité d'Agriculture

Type de la société : Société Citoyenne Locale

Montant social : Khadhra délégation Kairouan sud - Gouvernorat de Kairouan

Objet : Production et vente de fourrage, engraissement et vente de poulets et valorisation des produits agricoles

Durée : 99 ans

Date de dépôt du statut et contrat contusionné de la société 24/9/2024 du tribunal de première Instance de Kairouan sous dossier n°17.

Nombre de parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de parts : 200 dinars

Date limite de souscription : 16/12/2024 à dix heures de matin

Assemblée générale constitutive : vendredi le 20/12/2024 à dix heures de matin au siège de l'entreprise

Compte bancaire pour souscription 1210321088504.

2024S01513SODB2

SOCIETE COMMUNAUTAIRE REGIONALE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DU CARBONE

Conformément à ce qui suit :

- Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises privées.

Arrêté n°498 du 19 mai 2022 portant approbation des deux modèles de statuts des sociétés privées.

D'après le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale de l'Economie Circulaire du Carbone à Monastir, tenue le 11-8-2024 à son siège, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission de M. Lahmar Adel de la présidence et de la composition de son Conseil d'Administration, et de nommer Mme Hammami Sabiha pour lui succéder à la présidence du Conseil d'Administration.

Siège social de l'entreprise : 008 Mohammed Monastiri Tbolba 5080 Monastir.

2024S01517SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11-11-2024, enregistré à la recette des finances Kelibia le 18-11-2024, sous le n°24203243, Quittance n°M085365, la Sté ESPACE INFO PRO SARL, IU : 1525362Y, représentée par sa gérante Mme. Imen Daoud, titulaire de la CIN n°06437935, a vendu à la Sté ALLCOM TRADING SARL, IU : 1874529W, représentée par son gérant Mr. Mohamed Amine Ben Aissa, titulaire de la CIN n°09761633, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour C.C.E. Matériels Informatique et Accessoire et C.C.E de Téléphones et Accessoire, sis au 39 Av. Docteur Brahim; Gharbi Kelibia.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Chourouk" en date du 23-11-2024.

2024T01144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 27 septembre 2024 et 4 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances Hammam Chatt Ben Arous le 13/11/2024 (Reçu n°M044950) enregistrement (n°24202140) Monsieur Abdeslam Ben Mohamed Faouizi MAMOGHLI (C.I.N n°09607230) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Nader Ben Khamais DOUKALI (C.I.N n°09623305) exploité «Tous types de Commerce «Sise au 46 Avenue 07 Novembre Hammam CHATT Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Mohamed ZAEIRI Avocat sis au 64 Avenue Beb Jedid rez-de-chaussée Bureau n°01 -Tunis - 1008 dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 15/11/2024.

2024R02858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP de vente rédigé par maître Hasni Azaiez avocat auprès de la cour de cassation signé le 7/11/2024 et enregistré à la recette des finances de Béja le même jour quittance n°M085329, Mr. Makrem ben Mohamed ben Brahim ben Yousef titulaire de la CIN n°02312490 situé à la rue Omar Kalchani El Haweri Béja de Sud Béja, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à cité ESSALEM Béja de nord Béja au centre de Béja conçu pour l'activité de commerce des produits alimentaires par détail et vente des produits alimentaires générales enregistrée au registre national des entreprises suivant l'identifiant unique n°0463095/X et l'ancien registre n°A1130891996 à Mm. Aicha bent Rabeh ben Ahmed Hasni titulaire de la CIN n°02310879 située à Ain Skhouna Ghozzia Amdoun Béja pour un prix de vingt trois mille dinars. Les oppositions possibles doivent se faire au bureau maître Hasni Azaiez l'avocat auprès de la cour de cassation situé au 17

av. de la République Béja 9000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT, sachant que le contrat de vente a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien à la date du 13/11/2024.

2024R02945FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié établi par le notaire du ressort du tribunal de première instance de Bizerte maître Najmedine Oukassi et son assesseur maître Sofien Chebeb en date du 8 octobre 2024, Monsieur elyes ben Mohamed Salah ben Lakhoua CIN 05682482 domicilié à la route la Corniche Bizerte près hôtel Nadhor, donne en donation à sa mère Bornia Bent Ali Ben Sadok Ibn Lakhoua CIN 01415837 domiciliée à la route la Corniche Raouebi Bizerte, la totalité du fonds de commerce dénommé Bella Rosa avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité au local sis Corniche Raouebi Bizerte dans l'activité de coiffure et esthétique et vente des produits cosmétiques, les oppositions sont adressées à la donatrice Samia Ibn Lakhoua au domicile élu au siège de l'exploitation du fonds de commerce dont une copie de l'acte de donation y est déposée, et ce dans le délai légal de 20 jours à partir de la publication de la cession au JORT la donataire annonce également que la cession a été publiée au quotidien ECHOUROUK paru le 13/11/2024.

2024R02946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 24/9/2024 enregistré, à la recette des finances de Midoun le 25/9/2024 quittance n°M080914 et enregistrement n°24204309 que Monsieur Ghassen Ben Messoued Teleouine, titulaire de la carte d'identité nationale n°08643270 a vendu à Monsieur Achref Ben Messoued Barbouch, titulaire de la C.I.N n°13425576 la totalité du fonds de commerce, exploité au local sis à Dhhira Beni Maaguel Djerba et effectué pour l'activité d'un café.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de l'acheteur ayant son adresse à Beni Maaguel, Midoun, Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est paru aux journaux «Essabah» et «le Temps» du samedi le 26/10/2024.

2024R02947FCCC2

Déclaration de concession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/11/2024 enregistré à la recette des finances El Fahs le 21/11/2024 Quittance n°052758 d'enregistrement 24203454 Mrs El Hammami Rafik Ben Brahim et El Hammami Radhia Bent Brahim et El Hammami Fatma Bent Brahim et Boukhris Moujib Errahmen et Mouath Boukhris ont concédé à Mme Ben Amor Aouicha veuve El Hammami Brahim la totalité du fonds de commerce exploité artisanat sis au n°36 avenue El Habib Bourguiba à El Fahs.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de condescende d'un fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 23/11/2024.

2024R02948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Acil Masmoudi avocat enregistré à la recette des finances Al Manar le 18/11/2024 quittance n°M082164, enregistrement 24204150. Société "UNO MEDDEB" en la personne de son représentant légal monsieur Mohammed Ben Daoud Meddeb demeurant à son siège à Alissa Hall (complexe Alissa) Al Manar 1 Tunis, a vendu à madame Rawdha Al Tohami épouse Mohammed Al Hadi al Takiki demeurant au 11 rue Tahar Ben Amar Al Manar 2 Tunis, la totalité du F.C. avec ses éléments corporels et incorporels situé exploité pour l'activité commerciale d'un café. Le prix de vente est fixé à la somme de cent soixante mille dinars (160.000.000dt). Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Masmoudi Med. Acil au 15 av. Slimen ben Slimen Manar II Tunis 20 jours après sa publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux suivants : Le Quotidien et Echourouk du 22/11/2024.

2024R02952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 18/9/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax Abou Al-Qasim Chebbi le 3/10/2024, sous le n°24204318 reçu n°M099387, Fakher ben Mahmoud a vendu à Latifa Smaoui veuf Hafeth Frikha la totalité du fonds de commerce exploité en tant que réparation et vente téléphone fixe et portable situé dans le local M5 immeuble Olfa palace croisement des au début de la route de Gremda Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente doit être déposée à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les délais légaux vingt jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ainsi cette annonce a été publiée dans le bureau de journal le Temps, le 7/11/2024 selon la quittance n° 240813 datée le 5/11/2024.

2024X01542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bir Ali ben Khalifa le 12/11/2024 numéro d'enregistrement 24201488 numéro de quittance n°M042822 Soyeh Boukhari titulaire de la carte d'identité numéro 05309712 délivrée le 24/6/2002 a vendu à Ben Khalifa Zina titulaire de la carte d'identité numéro 08171764 délivrée le 28/8/2000 la totalité du fonds de commerce destiné à une librairie sis à l'avenue Farhat Hached numéro 100 Bir Ali Ben Khalifa.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur Ben Khalifa Zina sis à l'avenue Farhat Hached numéro 100 bir Ali ben Khalifa dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Essabeh» du 21 novembre 2024.

2024X01545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mohamed Besbes

Avocat à la cour - Sfax

Suite à un acte sous seing privé en date 02/11/2024 enregistré le 18/11/2024 à la recette des finances Thyna Sfax, quittance n°MO63350, enregistrement n°24203428 Mr Saber ben Moncef ben Mohamed Sallemi demeurant à la route Gabès Km 6 rue el Sallemi Thyna Sfax, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour Fast Food et beignets sis à la route de Gabès Km 6 Sfax ayant pour RNE 1316204V, pour le compte de Mme Rim bent Radhouen ben Mostafa Hammemi épouse Ahmed Makni CIN 11051146 demeurant à la route el Ain km 3. 5 impasse el ércha Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Marwen ben Mohamed Teis sis à la route de Gabès km 1 café Rio Sfax, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah et Le Temps» du 21/11/2024.

2024X01548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/11/2024 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 20/11/2024 sous le n°24204979 Quittance n°M106656 Madame Mouna Haj Tayeb CIN n°08796588 son identifiant Unique 1640578J demeurant n°15 route el Afrane km 01 Sfax, a vendu à Monsieur Mohamed ben Bachir Louati, C I N n°05237640 demeurant à la route el Mahdia Km 03 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au BUVETTE. Le local sis à la route Gremda Km 0.5 Immeuble Mseddi Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les Vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de Monsieur Mohamed Louati à l'adresse du fonds de commerce sis à la route Gremda Km 0.5 Immeuble Mseddi Sfax.

Le présent avis a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 23/11/2024.

2024X01550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé le 25/10/2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 28/10/2024 sous le n° d'enregistrement 24206675 quittance n°M098186, Kaouther Trabelsi titulaire de la CIN n°05449690 a cédé la totalité de ses parts dans le fonds de commerce de la cafeteria sis au 40 rue sidi Mechrag Montplaisir à Hédi Zaibi titulaire de la CIN n°00067462. Les oppositions seront faites auprès de l'acquéreur et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Temps» le 22/11/2024.

2024402895FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sidi Hsin Tunis le 3/9/2024, Quittance n°M099128, enregistrement n°24304113 Madame Naima Belaiib, demeurant 14 rue 4423 Ezzahrouni Tunis a loué à la société Kais Rhaiem restaurants et cafés dont le siège sis à rue 18 Janvier lots Ben Moussa n°13 Sidi Hsin Tunis le local sis au siège de la dite société.

La Location ayant été publiée aux quotidiens Essabeh et le Temps du 21/11/2024.

2024T01146FCCC3

Location d'un local commercial

En vertu d'un acte sous seing privé le 19 Mai 2022 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine -Tunis le 16 Juin 2023 Quittance (N°M061705) enregistrement (N°23302179) Monsieur Amara Ben Abdallah Ben Amara Hamdi Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°00696679) a loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Khaled Ben Abdallah Ben Rehayem Nakhmouchi Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 04687250) exploité «Produit Alimentaire «pas plus situé à Rue 4860 (Portugal) n°02 - Sidi Hessine - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel (650.000 DNT) par mois.

Pour une durée de location un an (01) commençant le 01/05/2022 jusqu'au 30/4/2023.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 23/11/2024.

2024R02949FCCC3

Résiliation de location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Maher Chebbi avocat titulaire de l'identifiant unique n°Q/18662790/P/000, enregistré à la recette des finances de Radés le 21/11/2024, quittance n°M073838, enregistrement n°24303584 ; Mr Anes Gharbi, CIN n°00279214, représenté par son mandataire, Mr Mohamed Al Mondher Abdelkebir, CIN n°00263790, en vertu d'une procuration enregistrée à la recette des finances de Radés le 21 mai 2013 quittance n° M025085 enregistrement n°13801303, et Mr Anis Yousfi, CIN n°05454637, ont convenu de résilier le contrat de location d'un fonds de commerce enregistré la recette des finances de Radés le 18 mars 2014 quittance n°M015702 enregistrement n°14300624, sis au 67 Rue Mohamed Ali Radés Ben Arous, destiné pour la restauration rapide, résiliant ainsi la location de l'intégralité du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Al-Sahafa» et «La Presse» le 23 novembre 2024.

2024R02954FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée en date du 28/12/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/12/2023 quittance n°M123967 et enregistrement n°23304351, Mr Dhaw ben Mohamed Gudeim Titulaire de la CIN n°03525093 a loué en gérance libre à Mr Ali Ben Mohamed Zine

Titulaire de la CIN n°13422310 la Totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits alimentaires et sis à la place de jeunesse Zarzis pour une période de deux ans renouvelables commençant le 16/11/2023.

Cet avis est publié au journal Achourouk sous la référence IP224/11866 le 19/11/2024.

Toute opposition est adressée au local sis à la place de jeunesse Zarzis pendant 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01519FCCC3

Gérance libre

En vertu d'un acte sous-seing privé signature légalisée le 2/10/2024 enregistré à la recette des finances rue du Paradis l'Ariana le 7 octobre 2024 reçu n°120887 enregistrement n°24310457 l'Université Tunis Carthage, SARL IU n°00716844 R a donné en location gérance libre la buvette sis à l'intérieur de l'Université Tunis Carthage la Soukra à la Société BMB BUSINESS, IU N°1799201Z pour la période de neuf mois et quinze jours à partir du 15 octobre 2024 au 31 juillet 2025.

Le présent avis est publié au journal Le Temps samedi 16 novembre 2024.

2024402858FCCC3

Location en gérance libre

Selon le contrat en gérance libre soussigné le 11/11/2024 enregistré à la recette des finances Cité el Mahrajene le 13/11/2024 quittance n°M059902 enregistrement 24305620.

La société Boutique Zeineb H-Sarl son IU : 1731053N représentée par sa gérante Mme. Emna Bent Mohamed El Hédi Ben Cheikh a loué un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue el Mahrajene Cité El Mahrajene Mutuelleville Tunis destiné à usage d'esthétique coiffure vente de cosmétique et de prêt à porter à la société ZANI BEAUTY - Sarl représentée par sa gérante Mme Zahra Bent Moncef Ben Jomaa Jenane.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 novembre 2024.

2024402906FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : PLANETE VERTE «GREEN PLANET»

Siège social : Rue du 14 Janvier, Coin Sousse, 4081 Sousse

Objectifs : Environnement

- Contribuer à établir une culture environnementale chez les citoyens et œuvrer à consolider le concept de développement durable

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes visant à rationaliser la consommation des ressources naturelles pour protéger les générations futures et sensibiliser à l'importance de l'utilisation des énergies alternatives.

- Soutenir les efforts des autorités locales dans le domaine de la protection de l'environnement

- Travailler à diffuser une culture environnementale globale et simplifiée destinée aux enfants des écoles, des jardins d'enfants et des clubs d'enfants, et les impliquer dans tous les processus qui seront programmés.

- Constituer des horizons et des domaines de coopération et de partenariat dans le domaine environnemental avec des associations nationales et internationales pour échanger et bénéficier d'expériences et d'expertise dans le domaine de la gestion des déchets, y compris les déchets solides et autres, en plus de soutenir les efforts nationaux de réduction du changement climatique et d'autres domaines liés aux domaines environnementaux.

Président de l'Association : Adel DGA

Secrétaire Générale : Manel Nouira

Trésorier : Abdelfattah Majdoub.

2024S01512APSF1

Constitution d'un Syndicat des propriétaires de la résidence "TULIPE"

Avenue 14 Janvier zone touristique Sousse

En vertu du P V de l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires tenu le 13/7/2024 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 01/10/2024 sous le n°23201616 l'assemblée générale a décidé la constitution du Syndicat des propriétaires de la résidence "Tulipe" Avenue 14 Janvier zone touristique Sousse et la désignation de Mme Dalila Kooli présidente du syndicat pour une durée d'une année renouvelable à partir du 13/7/2024 assisté d'un comité composé de trois membres :

- Mr Laaroussi Lourimi

- Mr Riyad Qnnabet

- Mr Ahmed Mdimegh.

2024S01518APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence «La Tulipe»

Route Gremda Avenue Monji Slim - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence La Tulipe, du 22 décembre 2023 à la recette des finances le 14 octobre 2024, sous le n°24806245 quittance n°M006874 le syndicat des copropriétaires de la résidence La Tulipe est constitué, sis à la route Gremda avenue Monji Slim - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Ayedi Zied, Président du syndicat.

- Mr Bakour Amin, Trésorier.

- Mm Gharsalli Rania, Membre.

- Mr Chiha Taher, Membre.

- Mr Fourati Ali, Membre.

- Mr Neifar Saiid, Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence La Tulipe entame ses travaux officiellement à partir de 22 décembre 2023.

2024X01543APSF1

Constitution d'un Syndicat de Propriétaires

Syndicat «El Baraka» au Complexe Ezzitouna

96 avenue de la Liberté et 39 rue de Cologne - 1002 - Tunis

En vertu de l'assemblée générale constitutive, tenue le 31 octobre 2024 au Complexe «Ezzitouna» sis au 96 avenue de la Liberté et 39 rue de Cologne - 1002 - Tunis, et constatée par la notaire Maître Dorra Bent Habib Ben Attaya, dont le cabinet est sis à la route de la Soukra l'Aounia, selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive portant sur la constitution d'un syndicat dont une copie conforme a été extraite du registre brouillon sous le n°49 et les honoraires et droits de timbre et enregistrement à la recette de finances sont fixés selon la loi. Cette assemblée générale constitutive a donné naissance à l'organe suivant :

Maître Asma Bent Mohamed Ben Arbia : Présidente du syndicat

Maître Taoufik Ben Weghrem : Trésorier

Mohamed Ben Mongi Triki : Membre.

2024402900APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : ASSOCIATION AVENIR SPORTIF DE FAOUR.

Siège : quartier Al-Huda à Al-Fawwar, Qebli 4264

Ses objectifs : L'association a pour objet de former et encadrer les jeunes et promouvoir leurs capacités physiques et techniques et de les faire progresser aux plus hauts niveaux éducatifs sportifs et moraux dans le respect des fondements de l'esprit sportif. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives relevant de la fédération à laquelle elle est adhérée.

Membres :

Ayman bin Abdelkader : Président

Mohammed ben Khalifa : Vice-président

Abdel Monem Ben Ibrahim : Secrétaire général

Adel Hamed : Trésorier

Mohamed ben Hamad : Trésorier adjoint

Salem bin Moubarak : Membre.

2024402904APSF1

Homologation de résolutions

Election de Comité de Syndic

Yasmine El Bahja

En vertu de l'assemblée générale constitutive du Syndic des copropriétaires Yasmine El Bahja sis à la rue Osmane El Bahri, Ain Zaghouan, en date du 18/3/2024, enregistré à la Recette des Finances le 17/10/2024, sous le n°24708662 quittance n°120185, a été élu le comité de Syndic :

Président du syndic : Alaa Eddine Ben Taher

Trésorier : Mohamed Mihoub

Secrétaire générale : Sonia Aouina.

2024402909APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Slim Mathlouthi

Avocat

Avenue de l'Environnement à coté de la CNAM Sidi Hsin bureau n°6

Tél. : 22. 544.235

MF : 1031208T

1) Poursuivants : 1/ Aziza Mathlouthi 2/ Hsan Mathlouthi 3/ Meher Tastouri 4/ Sofien Tastouri 5/ Mehdi Tastouri 6/ Ezedin Tastouri 7/ Latifa Tastouri 8/ Mehrzia Tasouri 9/ Noura Tastouri 10/ Nasira Tastouri 11/ Nabiha Tastouri 12/ Hbib Ben Mahmoud 13/ Nejia Ben Mahmoud 14/ Zohra, Ben Ali 15/ Mohamed Mathlouthi 16/ Faouzia Nefzi 17/ Ramzi Karim Tastouri 18/ Slim Nabil Tastouri 19/ Leila Tastouri 20/ Insaf Mathlouthi 21/ Karim Mathtouthi 22/ Slim Mathlouthi 23/ Rafiaa ben Mahmoud 24/ Ridha Trabelsi 25/ Ezdine Trabelsi 26/ Zohra Trabelsi 27/ Saida Trabelsi 28/ Esya Trabelsi 29/ Souad Trabelsi 30/ Fathi Trabelsi 31/ Mohamed Trabelsi 32/ Moufida Trabelsi 33/ Hbiba Trabelsi 34/ Ahmed Dghim 35/ Aymen Dghim 36/ Marouan Dghim 37/ Saida Kaouana 38/ Feten Mathlouthi 39/ Houda Mathlouthi 40/ Intissar Mathlouthi 41/ Wahid Maaroufi 42/ Nourdin Maaroufi 43/ Samir Maaroufi 44/ Lamia Maaroufi 45/ Saloua Maaroufi 46/ Douha Ben Ali 47/ Sana Mansouri 48/ Nour Ben Ali 49/ Zaineb Ben Ali 50/ Malika Ghliss 51/ Chamseddine Ben Ali 52/ Naouel Ben Ali 53/ Zina Trabelsi 54/ Abir Trabelsi 55/ Imen Trabelsi 56/ Samira Trabelsi 57/ Karim Trabelsi, Elisant leur domicile au Cabinet de leur Avocat Maître Mathlouthi Slim Avenue de l'Environnement Sidi Hsin Tunis.

2) Partie Saisie : 1/ Arbi Mathlouthi 2/ Fathi Mathlouthi 3/ Basma Mathlouthi demeurant à la rue 4853 Sijoumi. 4/ Khaled Dghim 5/ Mohamed Dghim 6/ Arbia Dghim 7/ Hayet Dghim 8/ Monia Dghim 9/ Olfa Dghim 10/ Fatma Dghim demeurant au 08 impasse Saida Tebourbiya Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Slim Mathlouthi Avocat sis à l'avenue de l'Environnement sidi Hsin Tunis.

4) Immeuble saisi : c'est la parcelle n°2 de l'immeuble objet TF n°49803 Tunis sis à sidi Hsin de 36940 m² consistant en un terrain sur lequel est construit quelques bâtiments, détruits et cassés (ils n'ont aucune valeur), situé sur le bord de la Route principale rue el Fadhel ben Achour de son coté sud, et elle est limitée de nord et de l'est et l'ouest des immeubles d'autrui.

5) Date et lieu de la vente : Lundi (23/12/2024) à partir de 9h au Tribunal de première instance de Tunis 2, Route Béja Sijoumi.

6) Mise à prix : est fixée de seize millions trois cents quatre vingt cinq mille cent six Dinars quatre cents millimes (16.385.106.400).

7) Visite de l'immeuble : Tous les jours.

2024T01147VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après diminution de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le jeudi 26/12/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, MF 0000110F, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société PROMO VIANDE, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le n°B140601999, adresse route principale n°1 numéro 27 Zawiet Sousse - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Chokri Ben Fredj Esassi, demeurant 41 rue Jamel Abdelnasser Hammam Sousse - Sousse, CIN n°02892498.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 38150 Sousse, nommé «RKAYA» composé de la parcelle 680 d'une superficie de 5920 m² situé à Zaouiet Sousse il s'agit d'un terrain de forme polygonale planté partiellement de quelque oliviers, il se situe dans une zone non habitée et ne disposant pas des équipements de base et de l'infrastructure. La superficie citée comprend 274 m² à céder au domaine public. Le terrain est dans une zone polyfonctionnelle UBa1 et UBa2 valable pour la construction R+4 à une hauteur de 18 m.

La façade n'est pas importante pour la RN12.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Un million sept cent soixante seize mille dinars (1.776 .000 ,000 DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.650 ,367 DT

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01508VEPA1

Vente d'Immeuble aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant :

1- Neji Ben Mohamed NACER, ouvrier, demeurant à Salakta - Ksour Essef Mahdia, titulaire de la CIN ; 03938255 délivrée à Tunis en date du 13/5/1999.

2- Saida bent El MEKKI Ben Mohamed AMARA, mère au foyer demeurant à la même adresse, titulaire de la CIN n°03878106 délivrée à Tunis en date du 27/9/1996.

Partie saisie :

- Hechmi Ben Bechir Jbeli, ouvrier, demeurant à la rue Elimam Elghazali, derrière l'abattoir municipal près des résidences d'Ouled Chouchene, Route el Bradaa. - Ksour Essef Mahdia, titulaire de la CIN : 03852778.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de la cassation demeurant à la rue Bechir Sfar Cité Alandalous Mahdia titulaire de Matricule Fiscal n°353342/F.

Immeuble mis en vente : Le 1/4 dans l'Indivis du rez-de-chaussée d'un bâtiment se composant de 2 étages sis à la rue Imam El Ghazali dérivé, de la route du cimetière à Elbradaa ksour essef, Gouvernorat de Mahdia, d'une superficie totale de 105 m², dont 96 m² couverte. Le dit rez-de-chaussée contient : une entrée, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau, un hall découvert, un puit et un escalier découvert, le tout est limité au Sud par une voie publique, à l'Est (auparavant) par Hédi Slimen, et (actuellement) par Faouzi Ben Amor, au Nord par les Héritiers de Ahmed Chouchene, et à l'Ouest (auparavant) les Héritiers d'Ahmed Chouchene, et (actuellement) Nejah Ben Hechmi Jbali.

Mise à prix :

La totalité du rez-de-chaussée est estimée à 75.450,000, et ce par l'expert en bâtiment et les affaires foncières Mr Hamdene Soua selon son rapport daté du 4/7/2024 en vertu de l'ordonnance sur requête n°1213/24 délivrée auprès du président de première instance de Mahdia en date du 26/02/2024 et comme la saisie s'est limitée au 1/4 indivis, la mise à prix est fixée à (18.862,500).

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour lundi (23/12/2024) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Mahdia à 9h.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'Informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2024X01541VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de Procédure de Distribution

(Conformément aux articles 466, 468 et 476 du code des procédures civiles et commerciales)

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre du règlement des ordres et des distributions

Affaire n°154

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 24/10/2024 dans l'affaire de distribution n°154 suite à la requête de distribution introduite par la Société Civile Professionnelle

d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ayant domicile à sa succursale d'Hammam Sousse et les pièces accompagnant la dite requête et principalement l'attestation de dépôt des deniers n°2300442 S en date du 4/9/2023 et la quittance de consignation n°M126440 en date du 22/12/2022 établis en vertu de l'ordonnance sur requête de Monsieur le président du tribunal de première instance de Sousse2 n°3156 en date du 19/12/2022 et qui ont certifié la consignation du montant de quatre mille sept cent dinars (4.700,000) dinars, provenant de la vente des biens meubles revenant à la société TOP COUPE en vertu du PV de vente dressé par Maître Jasser GHEDES n° 2832 en date du 16/11/2022.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers sus mentionnés.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Et tout créancier non inscrit qui entend participer à la procédure de distribution doit dans le délai de 30 jours suivant la publication du présent avis, présenter les titres de créance au greffe du tribunal suivant l'article 468 du CPCC sous peine de forclusion.

2024S01509VEPA2

Ouverture de Procédure de Distribution

(Conformément aux articles 466, 468 et 476 du code des procédures civiles et commerciales)

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre du règlement des ordres et des distributions

Affaire n°153

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 24/10/2024 dans l'affaire de distribution n°153 suite à la requête de distribution introduite par la Société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ayant domicile à sa succursale d'Hammam Sousse et les pièces accompagnant la dite requête et principalement l'attestation de dépôt des deniers n°2100731L en date du 16/6/2023 et la quittance de consignation n°M05017 en date du 28/6/2021 établis en vertu de l'ordonnance sur requête de Monsieur le président du tribunal de première instance de Sousse2 n°57072 en date du 16/6/2021 et qui ont certifié la consignation du montant de dix mille six cent cinquante-trois dinars et sept cent quarante-six millimes (10.653,746) dinars, provenant de la vente des biens meubles revenant à la société Mariem d'animation touristique «café opéra» sise à la Route de la Plage n°39 Hammam Sousse en vertu du PV de vente dressé par Maître Akremi Nciri n°4661 en date du 24/5/2021.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers sus mentionnés.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Et tout créancier non inscrit qui entend participer à la procédure de distribution doit dans le délai des 30 jours suivant la publication du présent avis, présenter les titres de créance au greffe du tribunal suivant l'article 468 du CPCC sous peine de forclusion.

2024S01510VEPA2

Société AB CORPORATION

Siège social : rue Japon complexe fatma Montplaisir - Tunis Tunisie

Identifiant unique : 0918105H

Capital social : 3000 000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 21 novembre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la Société AB CORPORATION; identifiant unique 0918105H, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé à rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402897VEPA2

Société WFS INTERNATIONAL

Siège social : Zone industrielle Khair-Eddine Karam ouest, Tunisie

Identifiant unique : 1278336R

Capital social : 180 100 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 14 novembre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la Société WFS INTERNATIONAL; identifiant unique 1278336R, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé à rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402898VEPA2

Société Civile Immobilière Ben Gharbia

Siège social : Zone industrielle Khair-Eddine Karam ouest, Tunisie

Identifiant unique : 1184362A

Capital social : 10 000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 14 novembre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la Société Civile Immobilière Ben Gharbia; identifiant unique 1184362A, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé à rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402899VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1349.529.300 DT

RC : 0381461 V

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le jeudi 26 décembre 2024 à 10h, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises rue Turkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2023 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023;

5- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6- Affectation des résultats;

7 - Quitus aux administrateurs ;

8- Renouvellement des fonctions des membres de conseil d'administration;

9- Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

10- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres de comité d'audit.

11- Autorisation de publier et de déposer.

2024R02995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société HOTEL HOUDA

Société anonyme

Au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : Dkhila, 5000 - Monastir

Identifiant Unique : 0020917A

Messieurs les actionnaires de la Société hôtel HOUDA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24/12/2024 à 10h au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023, Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2023 ;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6) Fixation des jetons de présence;

7) Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du nouveau conseil d'administration;

8) Information de l'Assemblée Générale des fonctions de direction et d'administration occupées par le Président Directeur Général et par les administrateurs dans d'autres sociétés conformément aux Articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales

Les documents nécessaires à votre information sont disponibles au siège de la société à partir du 02.12.2024.

2024S01514SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société HOTEL HOUDA

Société anonyme

Au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : Dkhila, 5000 - Monastir

Identifiant Unique : 0020917 A

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtel HOUDA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 24/12/2024 à 11 h au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts pour conformité avec la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et pour la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société;

2) Questions diverses

Les documents nécessaires à votre information sont disponibles au siège de la société à partir du 02.12.2024.

2024S01515SANB3

Convocation au Conseil d'Administration du vendredi 24/12/2024

Société HOTEL HOUDA

Société anonyme

Au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : HOTEL HOUDA Dkhila, 5000 - Monastir

Identifiant Unique : 0020917 A

Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la Société Hôtel Houda sont priés d'assister à la prochaine réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le vendredi 24/12/2024 à 12 heures au siège social de la société sis à HOTEL HOUDA DKHILA MONASTIR à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Election d'un Président pour le conseil d'administration et fixation de ses pouvoirs;

2) Nomination d'un Directeur Général et fixation de ses pouvoirs ainsi que sa rémunération.

2024S01516SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STE POLYSMART

Société anonyme

Au capital de 1.212.384 TND

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1389018 W

Siège social : 4, rue Zeriab, 2078, La Marsa

Messieurs les actionnaires de la Société POLYSMART S.A, sont priés

d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi, 20 décembre 2024 à 10 heures, au siège de la société UGFS NA sis à immeuble Fradj, 2ème étage, Rue Lac Biwa, les Berges du Lac, 1053, Tunis, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée et des modalités et délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2021;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021;

4. Approbation de conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Pouvoirs pour formalités

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social de l'actionnaire la société UGFS NA susmentionné.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2024402901SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GAT Investissement

Capital social : 40 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

IU : 539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 23 décembre 2024 à 11 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision d'Augmentation de capital en numéraire.

2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts (capital social) et la mise à jour des statuts de la Société.

3. Délégation de pouvoirs des formalités légales et de dépôt

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024402902SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

RECALL HOLDING

S.A. au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique (M.F) : 1519533L

Les actionnaires de la société RECALL HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 19 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validité de la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;

- Approbation des comptes de l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Approbation de la distribution de dividendes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024402907SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

RECALL HOLDING

S.A. au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique (M.F) : 1519533L

Les actionnaires de la société RECALL HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 19 décembre 2024 à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validité de la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 ;

- Approbation des comptes de l'exercice 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024402908SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL»

S.A. au capital de 3 700100 dinars

Siège social : 99, Avenue Des Nations Unies - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 009439 T/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 décembre 2024 à 10 heures au siège social afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers des exercices 2022 et 2023.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de ces mêmes exercices.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2023.

5- Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs pour les formalités.

2024402910SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société : «CONCEPTION ET CONSEIL EN INFORMATIQUE» «CCI» SARL

Siège social : Rue du Lac Toba, les Berges du Lac 1053 - Tunis

MF : 0745013V

Capital : 10000 Dinars

Messieurs les actionnaires de la Société CCI, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 10 décembre 2024, à dix heures à la salle de réunion sise au 6 rue du Lac Toba, Les Berges du Lac - Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissolution anticipée et cessation définitive de l'activité

2- Mise en liquidation amiable

3- Pouvoirs pour les formalités.

2024402903SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "SICAME" dont le siège social est situé à la rue de l'énergie n°22 à la zone industrielle Charguia 1 - 1080 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines sous le N°A-2024-09-0201-001494 en date du 23 février 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et équipement de carrosserie et remorque pour camions et une unité dédiée aux matériels et engins de levage située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis ou de la municipalité de Tunis.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Tunis ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tunis ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Kacheoui Abdelkrim annonce qu'il possède un terrain à Sfax route de l'Aéroport km8 de surface 510.10 m² effectué par l'acte d'achat qui était fait le 7/4/2019 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01544DIVD2

Perte d'un acte

M.F : 441675S

Tél : 53974028

Nejah Kamel annonce la perte de son acte de propriété d'un lot de 174 m² sis à la route Menzel Chaker km8 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheihk Rouhou rue Mallek dans un délai d'un (1) mois.

2024X01546DIVD2